

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2017

DELEGATION DE SIGNATURE POUR UNE DECLARATION PREALABLE

Le Conseil municipal a désigné Monsieur Christian FAVRE, adjoint au maire, pour signer l'arrêté concernant la déclaration préalable N° **DP 57701 17 Y 0010** au nom de Monsieur Roland SIMON, Maire de la commune.

CREDITS SCOLAIRES

Suite au regroupement des deux classes à l'école élémentaire en une classe unique, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de maintenir le montant des dotations scolaires comme les années précédentes et d'attribuer un montant forfaitaire par institutrice.

Les montants alloués pour l'année scolaire 2017/2018 seront :

- Ecole maternelle : 1 375,- €
- Ecole élémentaire : 2 750,- €.

Voté : 7 voix pour – 3 voix pour une revalorisation à la baisse – 1 abstention.

Une revalorisation pourra être envisagée en fonction des effectifs pour les années à venir.